

Brussels By Night
Rue de la Cavatine 17
1080 Molenbeek-Saint-Jean

**SPF Chancellerie du
Premier Ministre**
Rue Ducale 4
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 19 janvier
2022

Par email

Monsieur le Premier Ministre,

Notre fédération regroupe plus de 22 discothèques établies dans la région de Bruxelles-Capitale au nom desquelles nous vous adressons la présente lettre.

A l'approche de la prochaine réunion du CODECO, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation actuelle subie par nos membres.

Permettez-nous, pour ce faire, de revenir sur les différentes mesures prises par votre gouvernement depuis le mois octobre 2021 concernant le monde de la nuit :

- Le 1^{er} octobre 2021, alors que le variant DELTA était très présent sur le territoire belge et impliquait un nombre d'hospitalisation important, la réouverture des boites nuit

(moyennant présentation du CSTC), était autorisée après 18 mois de fermeture moyennant certaines conditions sanitaires.

- Trois semaines plus tard, le 28 octobre 2021, votre gouvernement décrète l'état d'urgence sanitaire pour 3 mois, soit jusqu'au 28 janvier 2021. Des mesures complémentaires concernant la qualité de l'air sont imposées à nos adhérents qui pouvaient restés ouvert.
- Le 19 novembre 2021, votre gouvernement, confronté à l'augmentation des contaminations, des hospitalisations et du nombre de personnes prises en charge dans les soins intensifs, impose de nouvelles mesures sanitaires aux discothèques, à savoir le port du masque à l'intérieur de l'établissement OU un autotests certifiés négatifs dès que l'accord de coopération applicable le permet.

A cette date, le taux de saturation des soins intensifs est évalué à 29 % et 196 décès sont à déplorer suivant le rapport de Sciensano du 18 novembre 2021.

- Une semaine plus tard, le 27 novembre 2021, votre gouvernement adopte un arrêté fermant purement et simplement les discothèques au public sans aucune indemnité à l'appui alors que nos membres se sont adaptés à toutes vos exigences en exposant des frais non négligeables pour acheter des dizaines de milliers d'autotests ainsi que recruter du personnel, et sans aucune indemnité pour couvrir ces frais.

A cette date, le taux de saturation des unités de soins intensifs est de 34 % et 260 décès étaient à déplorer.

A ce jour, nos membres constatent qu'alors que leurs établissements sont toujours fermés au public alors que les événements privés restent autorisés sans limite d'heure ni

aucune mesure sanitaire chez les particuliers. Cette exception donne libre cours à des dérives et des soirées de grandes ampleurs – se rapprochant de celles organisées en boîte de nuit - sans le moindre contrôle sanitaire.

De même, cette fermeture imposée aux discothèques a pour conséquence l'organisation de « dark parties » très fréquentes générant une insécurité sanitaire majeure ainsi qu'une économie parallèle (tout est fait « au noir »).

Si nos membres ont pu « prendre sur eux » lorsqu'une nouvelle fermeture a été décrétée au mois de novembre 2021 avec un horizon au 28 janvier prochain (date de fin de la situation d'urgence sanitaire), plusieurs d'entre eux se trouvent actuellement dans une situation financière extrêmement critique qui ne leur permettra pas de supporter une prolongation des mesures de fermeture pas plus qu'une ouverture partielle dépendant d'un système éventuel de jauge.

Du reste, qu'il s'agisse du maintien d'une fermeture ou d'une ouverture partielle des établissements, celles-ci ne peuvent se justifier par la situation pandémique actuelle.

En effet, celle-ci ne s'est pas dégradée comme cela était craint (par de submersion des services hospitaliers, de saturation des lits occupés aux soins intensifs ni de vague de mortalité).

Plus précisément, si le nombre de contaminations peut battre des records (chiffre qui doit s'analyser au regard du nombre de tests effectués), il ressort de l'avis de nombreux experts médicaux que le variant OMICRON est, certainement, plus contagieux mais moins virulent que le variant DELTA.

Ce qui est démontré par le dernier rapport de SCIENSANO confirmant un taux de saturation des unités de soins intensifs de 21 % et 140 décès.

Il est également établi que ces variants se circulent davantage auprès des enfants entre 0 et 12 ans, soit des tranches d'âges qui ne fréquentent absolument pas les établissements de nos membres.

Nous nous trouvons, donc, dans une situation sanitaire plus favorable que celle rencontrée le 18 novembre 2021 lorsque

votre gouvernement considérerait, en présence d'un variant DELTA plus virulent, que la fermeture des discothèques pouvait être évitée par la mise en place de mesures complémentaires.

Monsieur le Premier Ministre,

- Jusqu'à quand nos affiliés (et l'ensemble de leurs membres du personnel) devront-ils subir les conséquences de décisions qui, sans aucune justification tangible, les exposent à des incertitudes et inquiétudes grandissantes alors que d'autres mesures alternatives permettraient de répondre aux objectifs de maîtrise de la circulation du virus ?
- Jusqu'à quand nos jeunes devront-ils se cacher pour avoir droit à une vie sociale digne de ce nom, soit un droit protégé par notre constitution, auquel nos affiliés participent activement mettant, par la même occasion, en échec la stratégie de fermeture des discothèques choisie par les autorités ?
- Jusqu'à quand votre gouvernement restreindra-t-il les libertés les plus fondamentales de l'ensemble des citoyens (majoritairement vaccinés) et de nos affiliés (droit de travailler) sous prétexte qu'un virus circule ou que la vaccination de rappel est en cours alors que le directeur général de l'OMS lui-même affirme que ce n'est pas solution miracle ?

Ces réflexions nous poussent à vous demander, de la manière la plus formelle qui soit, d'aborder le « cas » de notre secteur d'activités lors du prochain CODECO et de vous prononcer en faveur d'une réouverture des discothèques.

Dans ce cadre, nous vous proposons de mettre en œuvre des mesures concrètes, à savoir :

- Tant que l'occupation de lits en soins intensifs accrédités par des patients Covid-19 ne dépassent pas les 500 lits, l'accès

aux boîtes de nuit serait **exclusivement** réservé aux seules personnes vaccinées ou rétablies (2G) moyennant la présentation d'un pass sanitaire électronique),

- Si l'occupation de lits en soins intensifs accrédités par des patients Covid-19 dépassent les 500 lits (et jusqu'à 1000 lits), l'accès aux boîtes de nuit serait **exclusivement** réservé aux personnes vaccinées ou guéries (2G) présentant par ailleurs le résultat d'un test détectant le variant Delta et Omicron réalisé par du personnel qualifié soit aux portes des établissements de nos membres, soit dans dispensaires dispersés dans les villes et payés par le niveau fédéral et/ou le régional - tests dont le résultat devra être négatif.

Ces mesures viendront accompagner les mesures d'hygiène et de prévention de base applicable à n'importe quel autre secteur ainsi qu'aux mesures qui avaient déjà été mises en œuvre dans les différents établissements :

- Information des visiteurs, des membres du personnel et des tiers en temps utile et de manière clairement visible des mesures de prévention en vigueur ;
- Mise à disposition des produits nécessaires à l'hygiène des mains ;
- Désinfection régulière de l'établissement et du matériel utilisé ;
- Aération des lieux ;
- Utilisation d'un appareil de mesure de qualité de l'air (CO2) ;
- Port du masque recommandé mais non obligatoire.

Nous soulignons qu'une prolongation pure et simple de la mesure de fermeture ou une réouverture partielle des discothèques suivant des jauges déraisonnables ou disproportionnées exposera l'Etat belge à des recours par devant les juridictions du pays.

En ce sens, la présente lettre doit s'entendre comme une invitation ferme faite à votre gouvernement de procéder à la réouverture (moyennant les mesures exposées ci-avant) des

établissements de la culture festive et du “Monde de la Nuit”.
Une copie de cette lettre est adressée aux agences de presse
ainsi qu’à l’ensemble des acteurs du prochain CODECO.
Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à
l’assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la fédération de la nuit et ses membres,
Son président,
Lorenzo Serra

2

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Serra', with a long horizontal stroke extending to the right.